



Chaire de recherche
sur la démocratie et les institutions
parlementaires

Capsule de recherche

Le Parlement du Pays de Galles

Par Rosalie Readman
Novembre 2011

Le Parlement du Pays de Galles est la continuité d'une première dévolution de type plus administrative qu'incarnait le bureau du pays de Galles. C'est après 35 années d'existence que celui-ci fera place à une institution parlementaire qu'est l'Assemblée du pays de Galles. En 1997 se tient le référendum pour la création de l'institution parlementaire galloise. Il obtient un résultat favorable qui s'avère toutefois extrêmement serré

(50,3 %). Il faudra attendre 1999 pour que l'institution du Parlement de Galles voit officiellement le jour.

Parlement du Pays de Galles, aspects institutionnels et interparlementaires

L'Assemblée nationale du Pays de Galles comprend 60 représentants élus à la fois par le biais d'une proportionnalité (20) et des circonscriptions (40). (Deacon et Sandy, 2006 : 117-118) Les fonctions et compétences législatives du Parlement du Pays de Galles n'ayant pas été définies avec exactitude, celles-ci furent instables et sujettes à changement à travers les années. (Trench, 2010 :118) Initialement, le Parlement ne détenait que des pouvoirs législatifs très limités, sa création ne confirmant au Parlement que des compétences déjà détenues par le secrétaire d'État du pays de Galles. La crise politique menant à la chute du premier secrétaire d'État en 2000 apporta cependant un premier lot de changements. La différence des rôles entre pouvoirs législatif et exécutif fut mieux définie tout comme les ressources parlementaires leur étant attribuées. En effet, le support administratif pour la recherche et le

développement de politiques, qui était auparavant quasi inexistant, est créé pour l'ensemble des représentants, ce qui laisse place à des ressources autres que celles uniquement destinées aux supports techniques des secrétaires (Trench, 2010 : 123). C'est en 2006, avec la loi de l'Assemblée du Pays de Galles, que se font les plus grandes réformes du Parlement. La dévolution des pouvoirs se concrétise et l'Assemblée a maintenant plus de possibilités d'exercer un contrôle accru dans ses champs de compétences. Parmi celles-ci se retrouvent l'agriculture, la culture, le développement économique, la santé, le transport, le tourisme, l'aide sociale et la langue galloise. Les comités parlementaires sont également réformés, qu'il s'agisse de quorums plus petits pour une tenue maximale de comités en activité, des ministres (précédemment nommés secrétaires) ne siégeant plus obligatoirement aux séances ou de la création d'un comité parlementaire des finances. Finalement, la séparation des pouvoirs entre législatif et exécutif, précédemment amorcée, se voit finalisée. En effet, la création d'un gouvernement gallois est réalisée bien que celui-ci reste responsable devant le Parlement. (Deacon et Sandry, 2007 : 139)

Parlement et relations citoyennes

Quelle image les citoyens du Pays de Galles entretiennent-ils de leur Assemblée et de son fonctionnement? Une enquête auprès de la population indiquait que 62 % des répondants interrogés préféraient la forme actuelle de dévolution soit l'exercice d'une Assemblée galloise au sein du système politique du Royaume-Uni. (Curtice, 2003 :101) Les citoyens interrogés ne sont que 17 % à vouloir envisager une indépendance complète, jugeant que le Parlement actuel du Pays de Galles, sous tutelle de Westminster, ne suffisait pas. Ils étaient également 17 %, à préférer l'abolition du Parlement au profit d'une structure politique complètement intégrée à celle du Royaume-Uni. Plus spécifiquement, en décortiquant la frange de la population positive à la dévolution politique, 36 % des citoyens questionnés en 2003 se disaient néanmoins en faveur de réformes pour attribuer plus de pouvoirs sur la législation et de nouveaux pouvoirs de taxation à leur Parlement. Malgré la réforme de 2006 ayant permis d'accroître les prérogatives de l'institution, le souhait populaire de voir toujours plus de pouvoirs exercés par l'Assemblée du Pays de Galles ne fut pas contenté. C'est dans cet esprit que l'ambition citoyenne d'un Parlement plus fort mena au résultat de 63,49 % du référendum populaire de 2011. Celui-ci requérait l'avis de la population afin de savoir si l'Assemblée devrait maintenant être en mesure de faire ses propres lois sur tous les sujets touchant ses 20 aires de compétences dévolues. (The electoral commission, 2011)

Relations interparlementaires

En raison du peu de pouvoirs originellement attribués au Parlement du Pays de Galles, les relations avec le Parlement de Westminster (Royaume-Uni) restaient très présentes dans la réalité de l'Assemblée du Pays de Galles. Même après la mise en place des différentes réformes parlementaires, accordant plus d'importance à l'institution galloise, une profonde connexion relie toujours les deux parlements. Voici quelques-uns des principaux exemples de ses relations interparlementaires.

1. « Plusieurs élus du Parlement du Pays de Galles furent, ou sont toujours, représentants à la chambre des Lords du Parlement de Westminster, ce qui favorise le contact entre les deux institutions.
2. Les deux établissements tiennent un comité parlementaire (The liaison committee of the house of commons) conjoint se rencontrant régulièrement sur les sujets d'intérêts communs aux deux institutions.
3. Le comité législatif du Parlement du Pays de Galles doit traiter en partie avec la future législation de Westminster. (...)
4. L'existence du « British-Irish Council » où se mélangent des assemblées galloises, d'Irlande du Nord, d'Écosse et de Westminster.». (Deacon et Sandry, 2007 : 114-115)

Partis politiques au Parlement du Pays de Galles

Quatre principaux partis politiques habitent la vie du Parlement du Pays de Galles. Le Parti travailliste, les Libéraux-démocrates, les Conservateurs et le *Plaid Cymru* (Parti pour les Gallois). Une similitude entre partis politiques britanniques et gallois est donc perceptible à l'exception du *Plaid Cymru* étant un parti spécifiquement gallois. Celui-ci fait toutefois élire des représentants au Parlement de Galles et à Westminster. Le Parti travailliste aura toujours fait partie du pouvoir exécutif en place à l'Assemblée législative galloise. Il aura parfois pris la tête du gouvernement de façon majoritaire (2011), minoritaire (2003) ou en coalition avec le Parti libéral-démocrate (1999) et le *Plaid Cymru* (2007). La popularité du Parti travailliste gallois peut en grande partie s'expliquer du fait que son homologue au Parlement de Westminster fut celui qui aura permis la dévolution des pouvoirs en Pays de Galles. (Osmond, 2003 : 176-178). Le *Plaid Cymru*, incarnant l'option indépendantiste, obtient le statut de groupe parlementaire d'opposition lors des premières législatures puis réussit à entrer en coalition avec le Parti travailliste, pour finalement retomber en 3^e position lors des récentes élections. En ce qui a trait aux deux dernières options politiques, le Parti libéral-démocrate se fait le porte-étendard d'une pensée sociale-démocrate de centre gauche. Celui-ci reste un choix peu dominant auprès des électeurs tout comme le Parti conservateur qui se présente d'une préservation de l'Unité politique du Royaume-Uni. Cette représentation en aura fait un choix peu populaire dans les premières années de dévolution. (Bradbury et Andrews 2010 : 239)

Résumé

- Plusieurs réformes institutionnelles firent évoluer l'exercice du fonctionnement du Parlement de Galles, qu'il s'agisse d'une séparation de plus en plus profonde entre législatif et exécutif, d'une réforme des comités parlementaires ou principalement d'un plus grand champ d'action pour la législation à l'intérieur des compétences dévolues
- Une majorité de citoyens préfèrent la structure politique les maintenant en Grande-Bretagne tout en leur permettant de se prévaloir d'un Parlement local disposant d'une certaine autonomie. Cependant, au cours des années, le pourcentage de citoyens demandant plus de pouvoirs pour l'Assemblée galloise fut en croissance constante, ce qui mena au résultat positif d'un référendum abordant la question en 2011.
- Les relations interparlementaires touchant le Parlement de Westminster sont un élément primordial de la réalité du Parlement du Pays de Galles en raison des nombreuses instances et rencontres conjointes entre les deux institutions
- La situation entre groupes parlementaires, que représentent les partis politiques en chambre, est très volatile. En effet, le Parlement aura eu des exécutifs formés par des partis élus de façon majoritaire, minoritaire ou encore par deux partis formant une coalition. Le Parti travailliste réussit à tirer son épingle du jeu en ayant toujours récolté le plus de sièges à l'Assemblée du Pays de Galles.

Suggestions de lectures

BRADBURY Jonathan et ANDREWS Rhys, « State devolution and national identity : continuity and change in the politics of Welshness and Britishness in Wales », *Parliamentary affairs*, vol.63, no.2, 2010, p.229-249.

BRADBURY Jonathan et STANFORD Ian, « The effectiveness of legislative mechanisms for the devolution of powers in the UK : the cas of transport devolution to Wales », *Public money & management*, vol.30, no.2, 2010, p.97-102

BUSH Keith, « New Approaches to UK Legislative Drafting: The Welsh Perspective », *Statute law review*, volume 25, no 2. P. 144-150

CURTICE John, « A stronger or weaker union ? Public reactions to asymmetric devolution in the United Kingdom », *The journal of federalism*, vol.36, no.1, 2006, p.95-113

DEACON Russel et SANDRY Allan, *Devolution in the United Kingdom*, Edinburgh, Edinburgh university press, 2007, 212 p.

HOWELL Kerry E., «Devolution and institutional culture : path dependency and the Welsh assembly », *Policy studies*, vol.30, no 2. Avril 2009, p.221-235.

OSMOND John, *Birth of Welsh democracy : the first term of the national assembly for wales*, Cardiff, Institute of Welsh affairs, 2003, 322 p.

TRENCH Alan, « Wales and the Westminster model », *Parliamentary Affairs*, vol.63.no.1, 2010, p.117-133.

THE ELECTORAL COMMISSION, «Referendum on the law-making powers of the National assembly for Wales », *Site officiel de la commission électorale du Pays de Galles*, [En ligne], 2011, <http://www.electoralcommission.org.uk/elections/upcoming-elections-and-referendums/wales/referendum>, (page consultée le 20 juillet 2011).